



## PREFET DE SEINE-ET-MARNE

### ARRETE 2020-03-SIDPC

Portant réquisition de structures d'accueil collectif de mineurs  
afin de garantir la continuité de l'activité des personnels indispensables à la gestion de la  
crise sanitaire dans le cadre de la pandémie COVID-19

-----

### LE PREFET DE SEINE-ET-MARNE

### OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU l'alinéa 7 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 ;
- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2215-1 ;
- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L214-1 et suivants ;
- VU le code de santé publique, et notamment les articles L6112-1 et suivants et R2324-17 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19

**Considérant** la situation sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie du Covid-19 ;

**Considérant** les mesures annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 et par le Premier Ministre le 14 mars 2020, afin de freiner la propagation du virus et de protéger les personnes les plus vulnérables ;

**Considérant** la suspension de l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant du 16 au 29 mars, à l'exception des structures attachées à des établissements de santé et des micro-crèches, et la nécessité pour les établissements et services d'accueil des jeunes enfants visés à l'article L214-1 du code de l'action sociale et des familles d'assurer un accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ;

**Considérant** l'impératif de continuité des établissements employeurs des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ;

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup>

Les établissements mentionnés dans l'annexe 1 jointe au présent arrêté sont réquisitionnés à compter du lundi 16 mars afin d'assurer l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

La liste des professionnels prioritaires pour la garde d'enfants est en annexe 2 du présent arrêté.

## **Article 2**

L'accueil est assuré dans des conditions de nature à prévenir le risque de propagation du virus, en constituant des groupes d'un maximum de 10 enfants, parfaitement étanches entre eux.

## **Article 3**

En cas de refus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique, la personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L. 2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

## **Article 4**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa notification, ou le cas échéant sa date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-et-Marne, d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **Article 5**

Le Directeur de cabinet de la Préfecture de Seine-et-Marne, le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Melun, le 15 mars 2020

Le Préfet

**Thierry COUDERT**

## Structures de garde d'enfants - Petite enfance

Structures	Type	Places	Localisation	Arrondissement	Adresses
La maison des poupons	crèche municipale	20	Avon	Fontainebleau	Centre commercial de la Butte Montceau
A saute mouton	crèche municipale	20	Avon	Fontainebleau	1, place Carnot
Maison de l'enfance	crèche municipale	60	Fontainebleau	Fontainebleau	6 Rue Anne-Marie Javouhey
Multi accueil	crèche municipale	39	Fontainebleau	Fontainebleau	Rue Anne-Marie Javouhey
ARC-EN-CIEL	Halte-jeux	12	Claye-Souilly	MEAUX	Ecole Grand Champ Chemin du tour du Parc
Maison de la petite enfance	Multi accueil	25	COULOMMIERS	MEAUX	2 Place île de France
Crèche l'Eveil de Crécy	crèche municipale	40	CRECY LA CHAPPELLE -	MEAUX	3 rue de La Chapelle
LES PITCHOUNES	Multi-accueil	40	Dammartin-en-Goële	MEAUX	4 rue Saint-Ladre
LE NID DES SHTROUMPFS	Micro-crèche	10	Gressy	MEAUX	Avenue du château
LA MAISON DU PETIT PRINCE	Micro-crèche	10	Juilly	MEAUX	9 rue de Gerfaut
Maison de la petite enfance	Multi-accueil	15	La Ferté sous Jouarre	MEAUX	33 rue Pierre Marx
Crèche familiale municipale	Crèche familiale municipale	8	La Ferté sous Jouarre	MEAUX	33 rue Pierre Marx
La piste OZ étoiles	Multi-accueil	20	La Ferté sous Jouarre	MEAUX	77 rue de condé
Le Jardin d'Oursine	Micro-crèche		Mauperthuis	MEAUX	26 rue Montsquiou
Multi accueil municipal Frot	Multi Accueil	60	Meaux	MEAUX	26 rue Louis Braille
Multi accueil municipal de l'Ourcq	Multi accueil	60	Meaux	MEAUX	Chemin de la Gueule d'Angoulain (ou avenue de la Marne)
MADELEINE VERNET	Halte-jeux	12	Mitry-Mory	MEAUX	18 rue Paul Gaugin
LES LOUPIOTS	Halte-Jeux	12	Mitry-Mory	MEAUX	17 ter Jean-Baptiste Clément
Le Moulin à Malices	Micro-crèche		Mouroux	MEAUX	rue Abel Leblanc
Les petits Castors	Multi accueil	20	Moussy-le-Neuf	MEAUX	23 rue Cléret
LE JARDIN D'ALADIN	Micro-crèche	10	Moussy-le-Vieux	MEAUX	Rue Charles Peguy
La Maison d'Alice	micro crèche	10	Othis	MEAUX	Rue du 19 mars 1962
LE JARDIN DE DAME TARTINE	micro crèche	10	Rouvres	MEAUX	Rue des écoles
Crèche de Saint Germain sur Morin	crèche municipale	55	ST GERMAIN SUR MORIN	MEAUX	9 rue de Montguillon
LES BÉBÉS D'OURCQ	Crèche Parentale	18	Villeparisis	MEAUX	Place Wathingen - Mail de l'Ourcq
Petits Patoches	multi accueil	18	Villeparisis	MEAUX	14 rue des platanes
Les Dauphins	Crèche	60	Melun	MELUN	6 rue Jules Ferry
Les lutins	Crèche familiale	70	Melun	MELUN	15 rue Paul Valéry
La coccinelle	Halte garderie	16	Melun	MELUN	8 rue Doré
Les oursins	Multi accueil	24	Melun	MELUN	16 rue Paul Doumer
Les pitchouns	Crèche	35	Melun	MELUN	1 rue du Colonel Picot
Les bouts de chou - Maison de l'Enfance	Crèche	29	Melun	MELUN	1 rue du Colonel Picot
Les Bambins	Crèche collective	55	Melun	MELUN	7 avenue Jean Jaurès
Les Poussinets Loupiote	Halte garderie	16	Melun	MELUN	58 Biv de l'Alemont
Multi accueil le P'tit Navire	crèche municipale	30	Montereau	PROVINS	19 rue Pierre Corneille
Confluent des Bambins -Les Moussaillons	crèche municipale	10	Montereau	PROVINS	19 rue Pierre Corneille
Crèche Emilie	Crèche municipale	45	Provins	PROVINS	Rue Valentin Abeille
Crèche municipale	Crèche municipale	20	Provins	PROVINS	17 rue Fourtier Masson
Crèche municipale Champbenoist	Crèche municipale	10	Provins	PROVINS	18 rue des Prés de la Comtesse
Crèche Attitude	berceaux réservés	8	BROU SUR CHANTERINE	TORCY	26 avenue Jean Jaurès
123 soleil (Babilou)	berceaux réservés	8	BROU SUR CHANTERINE	TORCY	27 avenue Jean Jaurès
Les lutins	crèche municipale	20	Bussy	TORCY	2, rue Jean Monnet
Les petits princes	crèche municipale	20	Bussy	TORCY	4, rue Robert Schumann
L'île aux calins	crèche municipale	20	Bussy	TORCY	1, rue Jean de Brunhoff
Mille goûtres	crèche municipale	20	Bussy	TORCY	10, rocade de la croix saint georges
Crèche La Barbotte	crèche municipale	35	Courty	TORCY	31, rue Charles Van Wyngène
Babilou	crèche municipale	29	Montévrain	TORCY	11 avenue de la Société des Nations
Crèche des Frères	Crèche	29	Montévrain	TORCY	11 avenue de la Société des Nations
La Mare aux canards	Multi accueil	21	Pontault-Combault	TORCY	110 rue Robespierre
La Farandole	Multi-accueil	10	Tournan en Brie	TORCY	5 place Edmond de Rothschild

## Annexe 2

### Liste des professionnels prioritaires pour la garde d'enfants

<p style="text-align: center;"><b>Services de l'Etat (central et déconcentré)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie</li><li>- Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Professionnels de santé libéraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Médecins</li><li>- Sages-femmes</li><li>- Infirmières</li><li>- Ambulanciers</li><li>- Pharmaciens</li><li>- Biologistes</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Tous les Personnels des établissements de santé</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- EHPAD et EHPA (personnes âgées)</li><li>- Etablissements pour personnes handicapées</li><li>- Services d'aide à domicile</li><li>- Services infirmiers d'aide à domicile</li><li>- Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé</li><li>- Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus</li><li>- Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts</li></ul>